

Question écrite (03/03/2022)

Contraintes pesant sur les Français résidant à Hong-Kong

M. Jean-Pierre Bansard attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les contraintes pesant sur les Français résidant à Hong-Kong. Le 22 février 2022, dans le cadre de sa politique "zéro covid", le gouvernement hongkongais a décidé de renforcer les mesures sanitaires à destination de sa population. Les nouvelles règles prévoient ainsi un triple dépistage de l'ensemble de la population, une hospitalisation de toute personne contaminée, même asymptomatique ou un isolement dans un centre de quarantaine - et ce même pour les enfants qui ne peuvent être accompagnés de leurs parents -, une quarantaine de deux semaines à l'arrivée sur le territoire. Ces nouvelles règles bouleversent le quotidien de nos ressortissants établis dans ce territoire. Nombreux sont ceux qui envisagent un départ provisoire voire définitif de Hong-Kong. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement - par voie diplomatique ou par l'entremise du poste consulaire - a interpellé les autorités locales sur l'application de ces mesures drastiques, qui vont à l'encontre de l'allègement des contraintes pratiqués partout ailleurs dans le monde et des recommandations de l'OMS en matière de gestion de la crise sanitaire. Il lui demande s'il est d'ores et déjà possible d'estimer le nombre de départ de Français. Enfin, il l'interroge sur le déroulement de la scolarité au lycée français international d'Hong Kong.